

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Collectivité : **CCAS de
SOLIGNAC**

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	7
Votants	10

Date de convocation
03/04/2023

Date d'affichage
12/04/2023

**Objet de la
délibération**
**VOTE DU
BUDGET PRIMITIF
2023 DU CCAS**

Délibération n°2023DELCCAS005
C.C.A.S DE SOLIGNAC
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance ordinaire du 7 avril 2023

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

Présents : Mmes COIGNAC, BAYLE, LAFFITTE, HAMRI, MOURNETAS, GUITARD.
M. MERZEAU.

Absents et excusés :

Madame FERNANDES donne pouvoir à Mme COIGNAC,
Monsieur PORTHEAULT donne pouvoir à Mme MOURNETAS,
Madame SEGARD donne pouvoir à M. MERZEAU
Mesdames FOURGEAUD, BRUNEAU sont absentes excusées.
Monsieur GOUJEAUD est absent excusé.

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente présente les orientations du budget primitif 2023 et propose à l'assemblée de l'adopter par chapitre en fonctionnement et en investissement.
Ce budget est équilibré en fonctionnement, la section d'investissement étant à néant :

	Dépenses	Recettes
<i>Section de fonctionnement</i>	4 500,00€	4500,00€
<i>Section d'investissement</i>	0€	0€
TOTAL	4 500,00€	4 500,00€

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du Président,
Le Conseil d'Administration, a délibéré :
Par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention
APPROUVE le budget primitif 2023 du CCAS de la commune de SOLIGNAC, présenté par chapitres en fonctionnement et en investissement.

Pour extrait certifié conforme
La Vice-Présidente,


Nathalie COIGNAC

Certifié exécutoire par Nathalie COIGNAC, Vice-Présidente
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 12 avril 2023
Et la publication le 12 avril 2023, la Vice-Présidente,